

# CONTRAT DE RÉSERVATION

Burn'hopark Alsace Vosges Parc Aventure

## ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Organisme : ..... Représenté par Mme ou M. : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
E-mail : ..... Tél (portable de préférence).....

## ADRESSE DE FACTURATION : (SI DIFFERENTE DE L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT)

Organisme : ..... Représenté par Mme ou M. : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
E-mail : ..... Tél (portable de préférence).....

## DATE DE RÉSERVATION :

Possibilité de réserver une séance hors des périodes d'ouverture : Plus value forfaitaire pour le groupe 40 €

## DATE DE RÉSERVATION OBLIGATOIRE : le .....

Horaire matin : de ..... à ..... et/ou l'après-midi : de ..... à .....

**PARCOURS EN NOCTURNE** : de 18h à 23h30. Tous les SAMEDIS de Juillet et Août. Snacking et soirées à thème.

## LES ACTIVITÉS CHOISIES À BURN'HOPARK :

PRIX EN FONCTION DES TRANCHES, INDIVIDUELS OU GROUPES (voir les tarifs, le calendrier et les horaires)		
<b>Ouistiti</b>	Pour les Tout Petits de 80cm à 1,10m	Nbr de Participants ..... x ..... € = ..... €
<b>Parcours Panda</b>	Pour les Enfants de 1,10m à 1,35m	Nbr de Participants ..... x ..... € = ..... €
	Option Poulie +4€	Nbr de Parti. (Option Poulie) ..... x ..... € = ..... €
<b>Acrobate</b>	- 12ans - Taille mini. <b>1,35m</b> <sup>1,60m</sup> aux poignets	Nbr de Participants ..... x ..... € = ..... €
<b>Acrobate</b>	+ 12ans - Taille mini. <b>1,35m</b> <sup>1,60m</sup> aux poignets	Nbr de Participants ..... x ..... € = ..... €
<b>Nocturne</b>	Tous les Samedis de Juillet et Août	Nbr de Participants ..... x ..... € = ..... €
<b>Forfait accompagnateur</b> avec baudrier. Uniquement pour les groupes. Nbr de Participants ..... x ..... € = ..... €		
<b>Forfait administratif</b> (uniquement pour les règlements en différés)		<b>+10 €</b>
Plus value forfaitaire pour le groupe et pour la séance privative soit hors ouverture : <input type="checkbox"/> <b>+40 €</b>		= ..... €
INDIVIDUEL jusqu'à 9 pers. ou GROUPE de 10 à 19 et à partir de 20 pers.		<b>TARIF TOTAL</b> = ..... €

**Mode de règlement BURN'HOPARK** : soit par virement bancaire IBAN FR76 1027 8070 1300 0216 2270 571 - BIC : CMCIFR2A et pour bon administratif ou par chèque à l'ordre de Acro Aspach.

La réservation prendra effet à réception du présent contrat complété, daté et signé, accompagné du règlement de l'acompte. 100€ pour un total allant de 0 à 500€, 150€ pour un total de 501 à 800€, 200€ pour un total de 801 à 1100€, 250€ pour un total de 1101 à 1400€, 300€ pour un total de 1401 à 1700€, 350€ pour un total de 1701 à 2000€.

Fait en deux exemplaires, l'original pour Burn'hopark Alsace Vosges Parc Aventure.

Fait pour la saison, Le client, fait le ..... à .....  
Le gérant, Signature précédée de la mention :  
**M. Patrick Jacquemain** «Lu et approuvé, bon pour accord»

## CONTRAT DE RÉSERVATION

### À RETOURNER SOIT :

- par e-mail : [ballon-alsace@acropark.fr](mailto:ballon-alsace@acropark.fr)  
- ou par courrier (à l'adresse ci-contre) :  
N° de téléphone : 06.84.67.68.58

## BURN'HOPARK

4a, route de Guewenheim - 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT

Site internet : [acropark.fr/burnhopark](http://acropark.fr/burnhopark)

N° SIRET 82990483800010

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Acropark et Burn'hopark Alsace Vosges Parcs Aventure

## ARTICLE 1- CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription par la réception du règlement qui vaut validation de sa commande à Acropark et Burn'hopark Aventure implique l'acceptation par le client sans réserve, l'intégralité des présentes conditions générales, de droits d'accès, de sécurité et de discipline ainsi que les conditions de réservation, de prix et de modification ou annulation.

## ARTICLE 2- DROITS D'ACCÈS - DISCIPLINE - SÉCURITÉ

L'accès à Acropark et Burn'hopark Aventure est ouvert à toute personne en bonne santé morale et physique. Il est formellement interdit d'accéder aux parcours sous l'emprise de quelque substance que ce soit : médicaments, alcools, drogues. Tout pratiquant s'engage à être assuré en responsabilité civile. Il est rappelé qu'après une phase d'initiation obligatoire pour tout participant aux Parcours et Activités Aventure, les clients évoluent sur différents niveaux de difficulté progressive, à leur rythme et de manière autonome. Les clients sont à cet égard juges de leur propre capacité à franchir les obstacles. Ils sont responsables de leur propre sécurité et de celles des autres participants, notamment en s'engageant à respecter les règles de sécurité imposées par le Règlement Intérieur et par l'utilisation des équipements spécifiques mis à leur disposition (lignes de vie, baudrier, mousquetons, poulie, gants, etc...). Acropark et Burn'hopark Aventure ne pourra être tenue pour responsable d'une utilisation de ces équipements non conforme aux recommandations effectuées lors de la séance d'initiation. Acropark et Burn'hopark Aventure se réserve le droit d'exclure du Parcours et des Activités Aventures tout client individuel ou groupe qui contreviendrait aux règles de sécurité et de discipline du Parc et qui se livre à des activités de nature à entraver la pratique normale des activités par les autres clients. Tous les participants doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée du parc ou disponible sur notre site internet [www.acropark.fr](http://www.acropark.fr) et [acropark.fr/burnhopark](http://acropark.fr/burnhopark) ou sur simple demande téléphonique au 06.84.67.68.58.

**INFORMATIONS SÉCURITÉ** : Prévoyez des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et à la météo. A chaque atelier, un «**Panneau Conseil**» vous indiquera les consignes de sécurité. Pour non respect de ces règles, l'accès aux parcours sera interdit et sans remboursement.

## ARTICLE 3- CONDITIONS DE RÉSERVATION, PRIX ET RÈGLEMENT

Les Prix sont indiqués par personne et en euros. Ils s'entendent TTC. Toutes les prestations doivent être réglées en totalité au plus tard le jour choisi pour pratiquer l'activité concernée. Pour les individuels le paiement peut-être effectué sur place soit en espèce ou en chèque. Pour les groupes, le contact de réservation peut être envoyé chez vous sur simple demande en téléphonant au 06 84 67 68 58. Vous pouvez également le télécharger et l'imprimer depuis notre site internet [www.acropark.fr](http://www.acropark.fr) ou sur [acropark.fr/burnhopark](http://acropark.fr/burnhopark). La réservation devient effective à réception du contrat accompagné du règlement par chèque ou fait par virement bancaire d'un **acompte de 100€ pour le tarif allant de 0 à 500€, 150€ pour le tarif allant de 501 à 800€, 200€ pour le tarif allant de 801 à 1100€, 250€ pour le tarif allant de 1101 à 1400€, 300€ pour le tarif allant de 1401 à 1700€, 350€ pour le tarif allant de 1701 à 2000€**. Pour bénéficier du tarif groupe, il est nécessaire de préparer un règlement unique pour le groupe. Frais administratif en supplément de 10€ et +40€ pour une séance privative hors ouverture. Seul les prix, notamment affiché à l'accueil des parcs sur notre flyer et sur internet, indique précisément le prix actualisé, en fonction de la taille et du nombre de participants (éventuellement de la tranche d'âge). Seuls auront un caractère contractuel les prix en vigueur lors de l'inscription, pour les parcours et activités payés d'avance et du paiement effectif, pour les parcours payés au comptant. Le prix correspond à une séance moyenne d'une durée de trois heures consécutives. Les horaires d'ouverture et de fermeture sont définies en fonction des saisons pour les individuels à partir de 13h, jusqu'à 17h, 18h ou 19h et pour les groupes généralement le matin. Les derniers départs ont lieu à 16h en basse saison et à 17h en haute saison sauf pour les Tout Petits et Panda. La restitution du matériel à lieu un quart d'heure avant la fermeture. Le client étant seul juge de sa capacité à franchir les obstacles, aucun remboursement ne sera possible pour un parcours commencé puis interrompu de sa propre initiative pour quelque motif que ce soit.

**a- Tarif individuel** : Ce tarif s'applique au client qui s'inscrit isolément, ou dans le cadre d'un groupe jusqu' 9 participants.

**b- Tarif Groupe** : Mairies, Centres de loisirs, Scolaires, Entreprises qui organisent une sortie dans le cadre de séminaires, incentives, événements, CE. Des tarifs spécifiques s'appliquent de 10 à 19 participants et à partir de 20 participants, sur devis et réservation uniquement. Les encadrants de groupe bénéficient d'un tarif unique de 5€ dans la limite des quotas indiqués pour l'encadrement. Pour les mairies faire parvenir un bon administratif ou un chèque du responsable du groupe.

**c- Tarif réduit** : Ce tarif s'applique aux participants possédant la carte avantage jeune, sur présentation d'un justificatif en cours de validité et d'une pièce d'identité avec photo.

**d- Tarif Internet** : Ce tarif s'applique exclusivement au client qui s'inscrit en s'abonnant en ligne ou pré-reserve depuis notre formulaire de contact, imprime le contrat de réservation, nous le fait parvenir et règle par virement bancaire la totalité.

Dans le cas d'une réservation, le client ou le responsable du groupe doit présenter le contrat de réservation au point d'accueil de jour de l'activité.

## ARTICLE 4- MODIFICATION OU ANNULATION PAR LE CLIENT

Vous pouvez faire votre demande par téléphone, e-mail ou courrier. L'annulation ou la modification d'une inscription quelle que soit son motif entraîne le versement de frais variant en fonction de la date à laquelle elle intervient :

**a-** Annulation ou modification jusqu'à 10 jours avant la date prévue : 20% du prix retenu

**b-** Annulation ou modification moins de 9 jours ou non présentation avant la date prévue : 100% du prix retenu.

## ARTICLE 5- MODIFICATION OU ANNULATION PAR ACROPARK ET BURN'HOPARK AVENTURE

L'annulation ou la modification d'une inscription par Acropark et Burn'hopark Aventure, essentiellement pour motif de terrain impraticable ou de mauvaises conditions météorologiques, ouvre droit au report de la séance à une date ultérieure ou au remboursement du prix au client.

## ARTICLE 6- CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux Français seront seuls compétents.